

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° II-428

présenté par

M. Allisio, Mme Auzeanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolhier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

-----

**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Presse et médias	0	30 000 000
Livre et industries culturelles	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	30 000 000
<b>SOLDE</b>	-30 000 000	

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

La question des aides apportées par l'Etat à la presse doit être posée, pour une part d'entre elles.

En effet, si le soutien apporté pour préserver le précieux tissu de la presse régionale est légitime, il apparaît difficile de comprendre pourquoi le contribuable français doit financer des journaux d'opinion. Ainsi, il n'est pas acceptable que l'argent public vienne financer des organes de presse qui suivent une ligne ouvertement et violemment hostile à certains partis politiques.

Si l'existence de journaux d'opinion est normal et sain dans une démocratie mature, l'argent du contribuable n'a pas à les financer, voire même pour certains à les maintenir artificiellement à flot.

Ainsi, cet amendement propose de réduire de 30 millions d'euros les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action 02 "Aide à la presse" du programme 180 "Presse et médias".